

0020050U
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET
ROND-POINT JOLIOT CURIE
02100 ST QUENTIN
Tel : 0323084444

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

autorise la signature de la convention avec le Cabinet Conseil en Addictologie Alain Lagneau pour son intervention au lycée dans le cadre du projet « Sensibilisation à l'alcool » pour un montant de 624,00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

CONVENTION

ENTRE le LYCÉE CONDORCET de Saint-Quentin, représenté par Monsieur JC STORZ, Proviseur,

ET le « Cabinet Conseil en Addictologie Alain Lagneau », représentée par Monsieur Alain LAGNEAU - 6 hameau Les Chênes - 51210 LE VÉZIERES.

IL EST DÉCIDÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Dans le cadre du Projet pédagogique : "Sensibilisation à l'alcool", la cabinet conseil en addictologie Alain Lagneau s'engage à intervenir au lycée Condorcet.

ARTICLE 2

Le Lycée Condorcet de Saint-Quentin s'engage à rétribuer le cabinet conseil en addictologie Alain Lagneau, dans la limite de 624.00 €, en contrepartie du temps de son intervention.

Fait à Saint-Quentin, le 25/09/2020

L'Intéressé,
A. LAGNEAU

L'Agent Comptable,
C. GUILLAUME

Le Proviseur,
JC STORZ

